

STOP AUX NUISANCES DU HAYLAND'S

PETITION adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève / JANVIER 2012

Nous, soussignés, résidents du quartier où est installée la discothèque HAYLAND'S (5, route de Chêne), demandons à la Ville de Genève que des mesures soient prises pour que cessent durablement les nuisances sonores et matérielles liées à cet établissement, nuisances que nous subissons chaque week end ainsi que plusieurs jours ouvrables de la semaine (le dancing est ouvert 7j/7 jusqu'à 5h du matin).

Cette situation critique sévit en effet depuis plus de 25 ans, malgré les différentes lettres adressées au propriétaire du Hayland, M. Yves Mori, les entrevues croisées avec les flôtiers successifs de Rive (l'actuel étant M. Frédéric Hürlimann) et les 2 pétitions précédentes (une dans les années 80 et une autre en 1999, No 1256) qui n'ont eu de résultats que de manière temporaire, le temps que les pétitions soient classées (soit quelques mois d'accalmie).

Le quartier concerné par ces nuisances (début route de Chêne, avenue Weber, chemin de Roches, haut de la rue du 31-Décembre et avenue Pictet-de-Rochemont) est un quartier résidentiel. Les habitants de ce dernier sont réveillés et perturbés plusieurs fois par semaine par les cris, hurlements, insultes et bagarres qui ont lieu sous leurs fenêtres, en particulier de 5 à 7 h du matin. Des dégâts matériels et d'autres désagréments sont également régulièrement constatés : vélos et carrosseries des voitures (parqués au bas de la rue Agasse) rayés ou abîmés, arrêt du tram et sol jonchés de mégots et autres déchets, vomissures, urine devant les entrées des immeubles, vitrines régulièrement fracassées, voitures des clients du Hayland parquées sur les trottoirs ou en double-file le long de la rue Agasse.

D'autre part, il faut signaler que la boulangerie sise dans le même immeuble que le Hayland's est, depuis le printemps 2011, ouverte tous les samedis et dimanches de 5 à 7 heures du matin, ce qui retient encore davantage la clientèle devant l'établissement (les locaux de cette boulangerie appartiennent à M. Mori).

Pour toutes ces raisons qui s'additionnent et s'aggravent au fil du temps, et auxquelles M. Mori n'a jamais réussi à apporter de solutions durables et efficaces, nous demandons au Conseil Municipal d'intervenir avec fermeté afin de régler une situation qui perturbe le sommeil et la vie de tout un quartier depuis plus de 2 décennies.

7/25

STOP AUX NUISANCES DU HAYLAND

PETITION adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève / JANVIER 2012

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	ANNEE NAISS.	SIGNATURE
					<i>[Signature]</i>

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Commission des Pétitions
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève le 28 janvier 2012

**Pétition contre les nuisances de la discothèque HAYLAND'S,
sis au 5 route de Chêne / propriétaire M. Yves Mori**

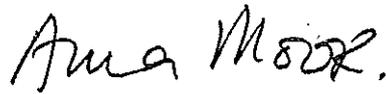
Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le texte de la pétition susmentionnée ainsi que les signatures des 135 pétitionnaires. Le conflit entre cet établissement et les résidents du quartier dure depuis plus de 25 ans et a déjà fait l'objet de 2 pétitions (une dans les années 80, l'autre dans les années 90), sans que les choses aient pu être réglées durablement. A plusieurs reprises, nous avons écrit à M. Yves Mori et discuté avec l'ilotier de Rive. Devant l'échec de ces tentatives, nous avons décidé de refaire une nouvelle pétition que nous vous soumettons, espérant que cette dernière puisse faire évoluer une situation enlisée depuis trop longtemps.

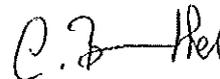
Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures,

Pour l'ensemble des 135 pétitionnaires :

Anna-Katharina Moor
14, route de Chêne
1207 Genève



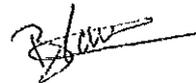
Chantal Braunersreuther
2, route de Chêne
1207 Genève



Stéphanie Bisso
2, route de Chêne
1207 Genève



Beatriz Blanco
Avenue Théodore-Weber 5
1208 Genève



Copies : - Etat de Genève, Grand Conseil, Commission des Pétitions
- Ilotier de Rive, Poste de Police de Rive

Annexe : - Pétition + Signatures

- copie de 2 lettres adressées à M. Mori, automne 2011

Copie

Les habitants de l'immeuble
du 2, route de Chêne
1207 Genève

Monsieur Yves MORI
Propriétaire du dancing LE HAYLAND
sis au 5, route de Chêne
1207 Genève

Genève, le 15 novembre 2011

Concerne : problèmes récurrents et croissants des nuisances sonores et dégâts matériels en lien avec la clientèle de votre établissement LE HAYLAND, sis au 5 route de Chêne, 1207 Genève

Monsieur,

Depuis plus de 25 ans nous subissons différents types de nuisances très pénibles causées par les clients de votre établissement. Le sommeil des habitants de tout le quartier, dont nous sommes, s'en trouve régulièrement perturbé, 3 à 4 fois par semaine, quand ce n'est pas toutes les nuits (en été notamment) ! Et la sécurité de ceux-ci commence elle aussi à être ébranlée lorsqu'ils rentrent chez eux en fin de soirée ou dans la nuit.

En effet, lorsque vos clients quittent le dancing à 5 h du matin (heure de fermeture) ou même avant, ils sont la plupart du temps dans un état d'ébriété très avancé. Il en résulte de nombreuses bagarres, altercations, cris et autres hurlements qui durent généralement jusqu'à l'arrivée des premiers trams (6h du matin le week'end). Quant à ceux qui possèdent des véhicules, nous ne préférons pas penser aux piétons qui vont croiser leur route au petit matin !

Cette situation n'est pas nouvelle, vous le savez pertinemment. La police est régulièrement appelée depuis des années lors des dérapages devant votre établissement et certains d'entre nous vous ont directement contacté pour vous transmettre leurs doléances. En vain. Les problèmes de tapage nocturne et de déprédations directement liés à la clientèle de votre établissement durent depuis les années 80 ! Ils ont fait l'objet de 2 pétitions, une dans les années 80, l'autre en 1999, qui sont passées devant la Commission des pétitions et ont été déposées sur le bureau du Grand Conseil.¹ Dans les deux cas, une amélioration notable a été relevée après l'audition des différentes parties, mais celle-ci n'a malheureusement duré que quelques mois !!!

A ce tapage nocturne régulier s'ajoutent des actes de vandalisme tels que renversement des vélos et motos stationnés dans le parking du bas de la rue Agasse, crevaison de pneus des véhicules (voitures et 2 roues), griffures et coups sur les carrosseries. Sans compter les verres brisés, vomissures, déjections et autres souillures laissées chaque weekend au bas de la rue Agasse et devant les portes d'entrée des immeubles alentours.

Lorsqu'ils ne trouvent pas de place pour se garer (en particulier le weekend), vos clients parquent leurs voitures n'importe comment, en deuxième position sur une longue file dans la rue Agasse,

¹ voir à ce propos le rapport en 2000 de la commission des pétitions sur le site <http://www.gc.ch/grandconseil/data/texte/P01256A.pdf>

ou carrément sur le trottoir devant l'entrée de notre immeuble, gênant la circulation des autres véhicules comme celle des piétons.

En outre la semaine dernière, comme vous le savez déjà, la vitrine du traiteur *Messapia Tesori del Salento* a été fracassée par un des clients sortant du Hayland. Ce vandalisme des vitrines des commerces en face de votre établissement est récurrent depuis trop longtemps lui aussi.

Enfin, depuis la fin de l'été, une autre nuisance sonore s'est ajoutée : celle de votre nouveau système de ventilation (installé en septembre et donnant sur la rue) qui produit une vibration et de ce fait émet un bourdonnement continu durant toute la nuit, c'est à dire de l'ouverture à la fermeture de votre établissement. Ce bourdonnement est extrêmement perturbant et s'entend même lorsque les fenêtres sont fermées !!!

Bref, nous sommes tous excédés par cette situation éprouvante, qui ne cesse de se dégrader et que nous subissons depuis trop longtemps.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'en regard de la loi, un gérant est responsable de l'entrée de son commerce (comme relevé d'ailleurs dans le rapport de la commission des pétitions en 1999²). Aussi nous vous remercions de mettre en place très rapidement des solutions efficaces pour remédier à ces nuisances, comme :

- l'engagement permanent d'une ou plusieurs *personnes affectées à la dispersion de votre clientèle* lors la fermeture de votre dancing
- la *révision de votre système de ventilation* pour que cesse immédiatement ce bourdonnement qui nous donne des maux de tête
- *l'information régulière à votre clientèle* qu'il y a des règles à suivre pour le respect du voisinage, sous quelque forme que ce soit (affiches dans l'établissement, annonce au micro...)

Nous rêvons de nuits sans hurlements ni crissements de pneus depuis des lustres ! Nous comptons sur vous pour que cela devienne sans tarder une réalité et surtout de manière durable.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les habitants du 2 route de Chêne
(ci-joint liste et signature des locataires)

Copies : / *Huklmann*

- Ilotier responsable des cafés et discothèques, Gendarmerie cantonale, Poste de Rive
- M. Christian Cudré-Mauroux, Commandant de la Gendarmerie cantonale
- Police municipale des Eaux-Vives
- Monsieur Pierre Maudet, maire de Genève
- Madame Monica Bonfanti, cheffe de la police genevoise
- Madame Isabel Rochat, Conseillère d'Etat, Département sécurité, police et environnement
- Service de protection concernant le bruit et les rayonnements non ionisants
- Régie du Rhône

² voir site internet précité : dans le paragraphe consacré à l'audition du commandant de la gendarmerie M Guy-Serge Baer et de l'Ilotier de Rive, M. Jean-Marc Hochstrasser

Madame
Anna-Katharina Moor
14, route de Chêne
1207 Genève

Madame
Isabel Rochat
Conseillère d'Etat
CP 3962
1211 Genève 3

Monsieur
Pierre Maudet
Ville de Genève
CP 3214
1211 Genève 3

Copie

Genève, le 31 octobre 2011

Concerne : Nuisances sonores nocturnes, début route de Chêne / rue Agasse.

Madame, Monsieur,

Voilà un peu plus d'un an (19 septembre 2010), j'adressais à vos services un courrier détaillant les nuisances sonores nocturnes subies, provoquées par la clientèle du dancing Hayland's, sis au 5, route de Chêne. J'y joignais copie de la pétition No 1256, déposée le 29 mai 2001 et signée par une centaine de riverains des lieux.

Force est de constater, encore et encore, que rien (ou presque) ne change ! J'ai le sentiment que l'on se moque de nous.

En réponse à cette lettre, il m'a été conseillé de prendre contact avec la police municipale. C'est le sergent Droz qui m'a entendue, avec beaucoup d'attention. Il a fait ce qu'il a pu, et je lui en sais gré, malgré l'absence de résultats qui ne lui incombe pas.

Après plusieurs mois aussi désespérément bruyants les nuits de fin de semaine (principalement entre 2 et 6 heures du matin), je lui ai envoyé un appel au secours (copie du courriel du 5 avril 2011 jointe). On m'a alors envoyée à l'ilotier, le sous-brigadier Hürlimann. Ce dernier a organisé une rencontre au poste avec le propriétaire du Hayland's, M. Mori, Mme Truffer, un voisin M. Moullet et moi-même.

Monsieur Mori, par ailleurs fort sympathique, a des arguments parfaitement rôdés pour défendre sa position. On les retrouve d'ailleurs sur le PV d'audition des pétitionnaires :

1. *La ville est bruyante, y vivre sous-entend des risques*

La circulation routière est intense sur ce tronçon de jonction entre Pictet-de-Rochemont et Chêne, le tram y circule, certes, mais le lieu, principalement résidentiel, se situe en sortie d'agglomération et n'est touché par le phénomène noctambule (sauf à de rares exceptions) que par la faute du Hayland's. Le restaurant « Le Rochemont » sis en peu plus haut n'a jamais généré de problème. Que les établissements de la Terrassière, Hôtel Calvy, Navy Bar, par exemple, appartenant également à M. Mori, connaissent des nuisances urbaines typiques est sans comparaison valable.

PAS touché par le phénomène noctambule

2. Les propriétaire et gérant de night clubs ne sont pas responsables des actes commis en dehors de leur établissement

La clientèle que draine le Hayland's n'a rien à voir avec celle des riverains du quartier. Elle se permet incivilités et déprédations parce qu'elle n'y vit pas (sans parler du fossé social !). Déplacer le Hayland's en zone industrielle éloignerait le problème.

3. Propriétaire et gérant veillent à la propreté des lieux

J'ai pu observer, j'observe encore, depuis le bow-window de mon salon, ce qui est nettoyé du pas de porte du Hayland's. Il est évident que seulement le strict minimum est assuré, et encore... (voir copie du courriel joint).

En résumé (au risque de me répéter), depuis des décennies, les habitants des débuts Chêne, XXXI Décembre, Terrassière, des rue Agasse, Th. Weber, ch. de Roche subissent toutes les nuits de fin de semaine, de 2 à 6 heures, le tapage et les incivilités d'individus attirés par un seul établissement, le Hayland's, dont les responsables semblent pour le moins bénéficier de l'amicale complaisance de la police.

Pour conclure, il me faut souligner l'admirable action du groupe de travail du DARES (copie jointe du PV du 16 mars 2011) afin de remédier aux nuisances sonores provoquées par les festivités d'été au bord du lac (Fêtes de Genève etc.). Le résultat de ce travail a été patent. Preuve que le problème peut trouver des solutions quand la volonté politique et institutionnelle suit.

Je voudrais encore poser cette question : espère-t-on que les protestataires se lassent (quelle énergie, quel temps perdus sans arriver à rien !) tout en prononçant de beaux discours sur la gravité des effets des nuisances sonores sur la santé publique et sur les dangers de dépeuplement des centre-ville par leur population résidentielle ?
A méditer...

Le débat devrait s'élargir et les mesures nécessaires prises au sérieux.

Dans l'espoir (encore une fois) d'être entendue, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération sincère:

Am, approuvé
D. Labaud
14, rte Chêne

Anna Moor
Anna-Katharina Moor
maison d'Adelheit
12, rte de chêne

Copies jointes citées : Courriel S.Droz, 5 avril 2011
PV réunion DARES, 16 mars 2011

Copie à : Gendarmerie de Rive
DARES - Scm
Police municipale des Eaux-Vives